

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance de 19 et 20 juin 2012

2012 V. 94 Vœu relatif à la communication du rapport définitif de l'Inspection générale sur le train de vie de la SEM SOGARIS.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que, par une lettre de mission en date du 8 juin 2009, le Maire de Paris a demandé à l'Inspection générale de renouveler l'étude sur le train de vie des SEM menée en 2006 ;

Considérant que cette étude incluait « l'examen des frais de structure, frais de siège, rémunérations, dépenses de représentation et plus généralement de l'ensemble des ressources confiées ou accordées par les actionnaires aux dirigeants, jetons de présence, dépenses de communication... » ;

Considérant qu'une des SEM examinées, et donnant lieu à la production d'une monographie, était la SOGARIS ;

Considérant que la procédure contradictoire a été respectée et que la réponse de la SOGARIS aux observations de l'Inspection générale a été adressée le 3 novembre 2011 ;

Considérant que le rapport définitif relatif à l'Audit du train de vie des SEM (SOGARIS) date de décembre 2011 ;

Considérant qu'à ce jour, il demeure confidentiel et n'a, par conséquent, pas été porté à la connaissance des conseillers de Paris ;

Considérant que ce rapporte constate que « dans un contexte difficile pour l'entreprise qui se caractérise par une tension du marché sur lequel elle opère et a pour conséquence une dégradation de son résultat d'exploitation, les dépenses de notes de frais, de restauration réception, les frais de déplacement, les dépenses afférentes aux véhicule, sont toutes en forte croissance » ;

Considérant que ce rapport déplore les dépenses de communication pour « certaines extrêmement onéreuses (et) dont le retour sur investissement n'est pas manifeste » ;

Considérant que ce rapport stipule « qu'aucune des préconisations du précédent rapport de juin 2006 n'a été mise en œuvre et que les rapporteurs sont amenés à en renouveler les termes » ;

Sur la proposition de MM. Yves POZZO di BORGIO, Christian SAINT-ETIENNE, Jérôme DUBUS et des élus du Groupe Centre et Indépendants,

Emet le vœu que :

- le rapport définitif de l'Inspection générale relatif au train de vie des SEM et spécifiquement à la SOGARIS, remis au Maire de Paris en décembre 2011, soit communiqué à l'ensemble des Conseillers de Paris et fasse l'objet d'un débat en séance du Conseil de Paris,

- ce rapport définitif soit publié et porté à la connaissance des Parisiens sur le site « paris.fr » à l'instar des autres rapports de l'Inspection générale,

- un comité de suivi veille à ce que les préconisations déjà formulées en 2006, réitérées en 2011, ainsi que celles nouvellement élaborées, soient mise en œuvre dans les plus brefs délais,

- soit adopté un principe d'audit systématisé de l'ensemble des SEM et de suivi des préconisations effectuées par l'Inspection générale.